

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC -
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE**

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 13 janvier 2026 à 19h00 dans la salle communautaire de l'Édifce Palma-Morin sise au 175 Route 107 à Déléage.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Jean-François Dion, maire;
Madame Kathy Milone, conseillère siège no.1;
Madame Jaicy Morin conseiller siège no.2;
Monsieur Pierrot Beaudoin, conseiller siège no.3;
Monsieur Luc Robillard conseiller siège no.4;
Monsieur Stéphane Rivest, conseiller siège no.5
Monsieur Eric Gauthier, conseiller siège no.6.

Est également présent la directrice générale et greffière ainsi que 11 personnes dans l'assistance.

La séance du conseil se tient conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*. Le maire constate qu'il y a quorum et annonce l'assemblée ouverte à 19h00.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1 LÉGISLATION

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2025
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2025

2 ADMINISTRATION

- 2.1 Adoption des comptes et des chèques : 364 627,15 \$
 - Factures payées : 232 583,77 \$;
 - Chèques : no.13477 à no.13498
 - Prélèvements automatiques : no.3867 à 3905 ;
 - Factures à payer :14 195,66 \$;
 - Payes : 117 847,72 \$;
- 2.2 MRC Vallée de la Vallée-de-la-Gatineau – Résolution 2025-R-AG377, demande au gouvernement du Québec de suspendre la Loi 2 « Loi visant principalement à instaurer la responsabilité collective quant à l'amélioration de l'accès aux services médicaux et à assurer la continuité de la prestation de ces services ».
- 2.3 Fédération québécoise des municipalités - Renouvellement de police d'assurance.
- 2.4 Adoption du règlement 573-ADM-2026, relatif au traitement des élus municipaux.
- 2.5 Adoption du règlement 572-ADM-2026, règlement décrétant l'imposition des taxes, tarifs et compensations pour l'année 2026.

3 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 3.1 Commission de toponymie du Québec – Demande d'officialisation d'un nom de chemin.

4 TRANSPORT

5 HYGIÈNE DU MILIEU

- 5.1 RLS Environnement – Offre de service pour la collecte et le transport des matières recyclables.

6 LOISIRS ET CULTURE

7 SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Nomination au sein du service incendie.

7.2 École Nationale des Pompiers du Québec - Formation P-1.M.

8. **VARIA**

9 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

10 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2026-01-CMD001 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Kathy Milone, appuyée par le conseiller Luc Robillard, et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

Le maire Jean-François Dion, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

2026-01-CMD002 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Stéphane Rivest, appuyé par le conseiller Eric, et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre, tel que rédigé.

ADOPTÉE

2026-01-CMD003 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Kathy Milone, appuyée par le conseiller Stéphane Rivest, et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre, tel que rédigé.

ADOPTÉE

2026-01-CMD004 ADOPTION DES COMPTES MUNICIPAUX DÉCEMBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés se totalise 364 627,15 \$ et se détaille comme suit ;

- Factures payées :232 583,77 \$;
- Chèques : no.13477 à no.13498
- Prélèvements automatiques : no.3867 à 3905 ;
- Factures à payer :14 195,66 \$;
- Payes : 117 847,72 \$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Kathy Milone, appuyée par le conseiller Pierrot Beaudoin, et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- d'adopter les comptes et les chèques tels que présentés ci-haut;
- et d'autoriser l'émission des chèques relatifs aux montants énumérés.

Le maire Jean-François Dion, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2026-01-CMD005 MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU – RÉSOLUTION 2025-R-AG377, DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DE SUSPENDRE LA LOI 2 « LOI VISANT PRINCIPALEMENT À INSTAURER LA RESPONSABILITÉ COLLECTIVE QUANT À

**L'AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AUX SERVICES
MÉDICAUX ET À ASSURER LA CONTINUITÉ DE
LA PRESTATION DE CES SERVICES »**

ATTENDU la résolution reçue de la MRC Vallée-de-la-Gatineau;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a déposé la Loi 2, visant à instaurer de nouvelles mesures de gestion et de performance dans le réseau de la santé, notamment auprès des médecins de famille;

ATTENDU QUE cette loi suscite une vive inquiétude auprès des professionnels de la santé, notamment en raison de son approche centrée sur la performance quantitative plutôt que sur la qualité de soins;

ATTENDU QUE les médecins de famille, en particulier dans les régions comme la Vallée-de-la-Gatineau, assument une large gamme de responsabilités cliniques et communautaires essentielles au bon fonctionnement du système de santé;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Stéphane Rivest, appuyé par le conseiller Eric Gauthier, et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- appuie la demande de la MRC Vallée-de-la-Gatineau auprès du gouvernement du Québec visant à suspendre l'application de la Loi 2 afin de permettre une réévaluation complète de ses effets sur le système de santé, notamment dans les régions comme la Vallée-de-la-Gatineau.

Le maire Jean-François Dion, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

**2026-01-CMD006 FÉDÉRATION QUÉBÉCOIS DES MUNICIPALITÉS
RENOUVELLEMENT DE POLICE D'ASSURANCE**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder au renouvellement des polices d'assurance, celles-ci prenant fin le 11 décembre 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Robillard, appuyé par le conseiller Pierrot Beaudoin, et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'autoriser le renouvellement de l'assurance combinée et de la police d'assurance automobile, au coût total de 30 680,23 \$, taxes applicables incluses.

Le maire Jean-François Dion, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

**2026-01-CMD007 ADOPTION DU RÈGLEMENT 573-ADM-2026,
RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS
MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été préalablement donné par le conseiller Eric Gauthier à la séance du 3 décembre 2025 et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kathy Milone, appuyée par le conseiller Eric Gauthier, et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'adopter le règlement 573-ADM-2026, relatif au traitement des élus municipaux.

Le maire Jean-François Dion, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

**2026-01-CMD008 ADOPTION DU RÈGLEMENT 572-ADM-2026,
RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES
TAXES, TARIFS ET COMPENSATION POUR
L'ANNÉE 2026**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été préalablement donné par la conseillère Kathy Milone à la séance du 3 décembre 2025 et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Robillard, appuyé par le conseiller Pierrot Beaudoin, et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'adopter le règlement 572-ADM-2026, règlement décrétant l'imposition des taxes, tarifs et compensation pour l'année 2026.

Le maire Jean-François Dion, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

**2026-01-CMD009 COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC –
DEMANDE D'OFFICIALISATION D'UN NOM
CHEMIN**

CONSIDÉRANT qu'une demande d'officialisation d'un nouveau nom de chemin doit être soumise à la Commission de toponymie du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kathy Milone, appuyée par le conseiller Pierrot Beaudoin, et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'appuyer la demande visant à faire approuver le nom « chemin du Lac Joseph » pour le nouveau chemin situé à partir du chemin Ericksen, le long du lac Joseph ;
- qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Commission de toponymie du Québec.

Le maire Jean-François Dion, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

**2026-01-CMD010 RLS ENVIRONNEMENT – OFFRE DE SERVICE
POUR LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES
MATIÈRES RECYCLABLES**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé une nouvelle entente pour la collecte et le transport des matières recyclables;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie RLS Environnement est la seule entreprise offrant ce service aux municipalités situées au sud de la MRC Vallée-de-la-Gatineau;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Stéphane Rivest, appuyé par la conseillère Kathy Milone, et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'autoriser la conclusion d'une nouvelle entente avec RLS Environnement pour la collecte et le transport des matières recyclables pour une période s'échelonnant du 1^{er} janvier 2026 au 28 février 2026, au coût de 8 760,00 \$ (excluant les taxes applicables) pour quatre (4) collectes.

Le maire Jean-François Dion, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

2026-01-CMD011 NOMINATION AU SEIN DU SERVICE INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit assurer la protection des services incendie;

CONSIDÉRANT les besoins opérationnels du service incendie;

CONSIDÉRANT QUE M. Mathieu Morin et M. Sylvain Joanis possèdent les qualifications requises pour occuper le poste de lieutenant;

CONSIDÉRANT QUE M. Alain Martin possède les qualifications pour être nommé capitaine;

CONSIDÉRANT QUE M. Louis-Simon Lapointe possède les qualifications pour être nommé directeur adjoint;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Pierrot Beaudion, appuyé par le conseiller Eric Gauthier, et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'autoriser les nominations suivantes au sein du service incendie de la Municipalité de Déléage ;
- M. Mathieu Morin, lieutenant ;
- M. Sylvain Joanis, lieutenant ;
- M. Alain Martin, capitaine ;
- M. Louis-Simon Lapointe, directeur adjoint.

Le maire Jean-François Dion, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2026-01-CMD012 ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC – FORMATION P-1

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en avril 2023, le gouvernement du Québec a établi un nouveau Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objet principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise aussi à améliorer la capacité d'intervention des SSI de ces organisations municipales en cas de sinistre, à les aider à se préparer aux éventuelles situations d'urgence et à intervenir rapidement et de manière appropriée lorsque ces événements surviennent, réduisant ainsi leurs conséquences sur la vie, les biens ou l'environnement;

ATTENDU QUE la Municipalité de Déléage désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la Municipalité de Déléage prévoit la formation quatre (4) pompier(ère)s pour le programme Pompier 1 et de pompiers 2 pour le programme formation autopompe au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Vallée+-de-la-Gatineau en conformité avec l'article 6 du Programme;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Stéphane Rivest, appuyé par le conseiller Luc Robillard, et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation de deux (2) pompiers et pompières pour l'année 2026 au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Vallée-de-la-Gatineau.

Le maire Jean-François Dion, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2026-01-CMD013 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Stéphane Rivest, appuyé par le conseiller Pierrot Beaudoin, et résolu unanimement par tous les conseillers présents de lever la présente séance ordinaire à 19h33.

ADOPTÉE

Jean-François Dion
Maire

Maude Tourangeau
directrice générale et greffière-
trésorière